

## **Séance du 23 février 2015**

L'an deux mille quinze et le 23 février à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de :

M. NAVES Michel, Maire

Présents : Mme BOUSQUET adjointe, M.LEDOUX adjoint, M.GALAUP, Mme MARIO, Mme MAUCORT, Mme ROUANET,

Absents : Mme SEMENOU, M.COMBES, M. IMART, M. SPASKY

Secrétaire de séance : M. LEDOUX

### **1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 27 janvier 2015**

Le compte-rendu de la séance est approuvé à l'unanimité.

### **2/ Communauté de commune**

1- La communauté de commune dans sa séance du 19 février 2015 a approuvé la convention du service destruction des actes d'urbanisme.

Le Conseil municipal doit à présent approuver cette convention.

Après en avoir délibéré le conseil décide d'approuver cette convention.

2- Afin de pouvoir créer un service intercommunal d'instruction des actes d'urbanisme, il y a lieu de changer les statuts de la communauté de commune pour lui attribuer la compétence

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification des statuts telle que présenté dans la délibération du 19 février 2015.

### **3/ Sécurité du Village**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan définitif concernant la mise en sécurité de la traversée du Village, ainsi que le devis estimatif qui s'élève à 41 700€ HT. Après en avoir pris connaissance le CM accepte l'opération et charge M. le Maire de faire les démarches auprès du conseil général afin d'obtenir une subvention et lancer l'appel d'offre pour le choix des entreprises.

### **4/ Domaine de Miraval**

Le conseil municipal par sa délibération N° 28102014\_4 du 28 octobre 2014 a décidé de modifier la dénomination du secteur d'implantation du PRL qui passerait de la zone N en zone NL.

Afin de pouvoir maîtriser l'évolution de cette extension, il nous appartient de déterminer les limites de la zone que nous allons transformer.

Après délibération le conseil municipal décide de déterminer cette zone et charge M. le Maire de faire procéder à l'élaboration des plans par un bureau d'étude.

## **5/ SDET**

Mme BOUSQUET informe le conseil municipal que les travaux d'enfouissement des lignes de basse tension du secteur de Barthe vieille sont terminés ainsi que la réalisation de 4<sup>ème</sup> tranche d'éclairage du village.

L'entreprise va très prochainement remettre en état tous les dégâts occasionnés par ces travaux.

## **6/ Travaux isolation + chauffage**

Mme BOUSQUET propose au conseil municipal d'envisager des travaux d'isolation phonique et thermique dans les locaux de la Mairie ainsi que dans la salle des fêtes, pour lesquels elle présente plusieurs projets.

Après délibération le conseil municipal accepte cette proposition et demande à la commission des travaux de préparer les devis.

## **7/ Point lecture**

Mme MAUCORT rend compte au conseil municipal de l'expérience de mise à disposition de livre devant la Mairie.

Au vu du succès de l'opération, elle propose l'installation d'une serre qui pourrait abriter des rayons de bibliothèque et qui serait installée devant la Mairie.

Le conseil municipal accepte le projet et demande à Mme MAUCORT de proposer des devis.

## **8/ Columbarium**

### **Caveau provisoire**

La durée du séjour en caveau provisoire est de 6 mois.

Les trois premiers mois sont gratuits.

Le tarif est fixé à 50 euros par mois pour les trois mois suivants, tout mois commencé est dû.

### **Concessions columbarium**

Les tarifs sont fixés à 460 euros la grande case et 230 euros la petite case.

La durée est fixée à 30 ans renouvelables.

### **Concessions terrain**

#### **Concessions en vue d'une inhumation en pleine terre:**

La durée est fixée à 30 ans renouvelables

Le prix est de 200 euros

Les dimensions sont 120 cm X 220 cm

#### **Concessions en vue de la construction d'un caveau:**

La durée est fixée à 50 ans renouvelables.

Le prix est de 500 euros.

Les dimensions sont de 200 cm X 300 cm.